



Etablissement
Thermal
des **Eaux-Chaudes**

Saison
2023

DEMANDE DE RÉSERVATION

Document à nous adresser, obligatoirement pour que votre demande soit traitée, **accompagné d'un chèque d'arrhes de 60 euros par personne**, à l'ordre du Trésor Public.

Ouverture du 08 Mai au 28 Octobre inclus

■ RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CURISTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

Date de naissance :

N° de Sécurité Sociale de l'Assuré : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | clé | | |

■ VOTRE CURE

Date début de cure :

Plage horaire souhaitée : **1^{er} choix** : **2^{ème} choix** : **3^{ème} choix** :

Parmi les tranches horaires proposées :

A : 7h30 - 9h30

B : 8h30 - 10h30

C : 9h30 - 11h30

D : 10h30 - 12h30

E(1) : 11h30 - 13h30

Horaires déterminés par nos services en fonction des places disponibles à la date de réception de votre réservation.

(1) Optionnel : en fonction de l'affluence des autres tranches horaires

■ ORIENTATION THÉRAPEUTIQUE

1^{ère} orientation (ne cocher qu'une seule case) : **RH** (Rhumathologie)

VR (Voies Respiratoires)

2^{ème} orientation (ne cocher qu'une seule case) : **RH** (Rhumathologie)

VR (Voies Respiratoires)

la suite au verso



■ MÉDECINS MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

MÉDECIN THERMAL (Médecin à consulter avant votre passage à l'accueil)

Nom : Prénom :

Prenez rendez-vous avec le médecin thermal de votre choix (liste ci-dessous) quelques jours avant votre arrivée dans notre établissement.

● Dr BARTHE Pierre Charles 06 80 23 97 94

● Dr CAMDEBORDE Guillaume 05 59 52 72 32

● Dr PEPIN Sarah 05 59 02 94 88

INFORMATIONS IMPORTANTES*

Les arrhes d'un montant de 60 euros seront restituées lors de votre règlement en fin de cure.

● Annulation

En cas d'annulation de la réservation par le curiste, jusqu'à 31 jours de la date de début de cure, les arrhes seront restituées après déduction de frais de dédit de 40 euros par cure réservée. En cas d'annulation de la réservation par le curiste moins de 30 jours inclus avant le début de la cure, aucun remboursement partiel ou intégral des arrhes n'est exigible.

● Remboursement des arrhes :

- Cure annulée pour cause de décès du conjoint, du partenaire lié par un PACS, d'un parent au premier degré, avec communication d'un certificat de décès,
- Cure annulée en raison du refus de prise en charge de la cure par l'organisme de sécurité sociale, après présentation du justificatif faisant état de ce refus,
- Cure annulée en raison d'un cas de force majeure (hospitalisation, accident....) sur présentation d'un justificatif.

Fait à :

Signature :

le:

* Conditions Générales (à demander à l'Etablissement)

Protection de vos données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement des informations qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-nous votre demande par courrier à l'adresse suivante : **Thermes des Eaux Chaudes-Le Bourg- 64440 EAUX CHAUDES LARUNS** ou par mail à : contact@thermes-eauxchaudes.fr